



CASES pratique

N°16

Internet, mobiles, WiFi, bluetooth, etc. - Pour plus de sécurité, adoptez les réflexes CASES !

Comment protéger votre identité sur Facebook

Guide clair et accessible à tous

Apprendre à configurer les paramètres de confidentialité

En annexe

Bloquer des "amis" ou des indésirables
Créer une "limited list" d'amis
Informations à ne pas publier sur son profil

www.cases.lu



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR
Direction du Commerce électronique
et de la Sécurité informatique

Module Profil / Profile	6
A quoi servent les options du module profil ?.....	6
▶ Onglet Basique / Basic	6
▶ Onglet Coordonnées / Contact Information	8
Comment paramétrer les options du module Profil ?.....	9
Module Recherche / Search.....	10
A quoi servent et comment paramétrer les options du module Recherche / Search ?...10	
Module News et mini-news / News Feed and Mini-Feed	13
A quoi servent et comment paramétrer les options du module News et mini-news / News Feed and Mini-Feed ?	13
▶ Onglet Actions dans le cadre de Facebook / Actions within Facebook	13
▶ Onglet Actions sur des sites web externes / Actions on External websites.....	15
▶ Onglet Annonces sociales / Social Ads	15
Module Applications	16
Mesures à prendre lorsque vous ajoutez une application	16
A quoi servent et comment paramétrer les options du module Applications?	17
▶ Onglet Applications autorisées / Authorized Applications	17
▶ Onglet Autres applications / Other applications ???	20
ANNEXES	22
Comment bloquer des « amis » ou des inconnus indésirables	22
Comment créer une « Limited List » : exemple pour les albums photos.....	23
Informations à ne pas publier sur votre profil	25
▶ Onglet Général / Basic	25
▶ Onglet Contact	25
▶ Onglet Infos personnelles / Relationships.....	25
▶ Onglet Intérêts / Personal.....	25
▶ Onglet Emploi / Work	25
▶ Onglet Photo /Picture	25
Messagerie instantanée	25

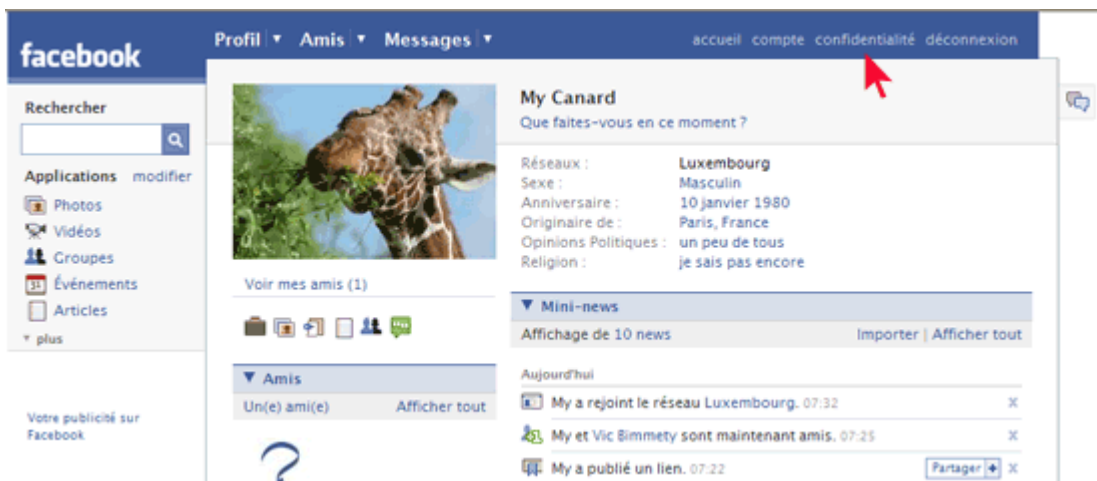
Disclaimer

Ce guide ne prétend pas dicter de règles strictes et figées en matière de configuration des paramètres de confidentialité de Facebook. Les recommandations que vous y trouverez peuvent être adaptées aux besoins de chacun et tentent d'allier au mieux l'aspect récréatif de cette plateforme à la protection de votre identité.

Facebook est une plateforme ludique qui recèle de nombreux dangers (voir [CASESmag n°2 – Dossier : Facebook et ses dangers](#)). Pour les contrecarrer, rien de tel qu'une bonne configuration des paramètres de confidentialité. Celle-ci est indispensable, car hélas, bien souvent, les paramétrages par défaut sont réglés pour une visibilité par tous les réseaux et amis, ce qui permet ainsi rien que pour le réseau Luxembourg, à près de 24 000 personnes d'avoir accès aux informations de votre profil....et donc à votre vie privée !

Vu la montée en flèche du nombre d'utilisateurs de cette plateforme, CASES vous propose un **guide clair et accessible à tous** afin de vous permettre de configurer au mieux les paramètres de confidentialité de Facebook et ainsi de vous protéger contre le vol d'identité... et bien d'autres « désagréments ».

Pour paramétrer les options de confidentialité de Facebook, cliquez sur Confidentialité / Privacy en haut à droite de la fenêtre.



4 modules vous sont alors proposés :

- Profil / Profile
- Recherche / Search
- News et mini-news / News Feed and Mini-Feed
- Applications

Confidentialité



Profil ▶

Contrôlez qui peut voir votre profil et vos informations personnelles.



Recherche ▶

Contrôlez qui peut vous rechercher et comment vous pouvez être contacté.



News et mini-news ▶

Contrôlez les historiques publiés dans votre profil et dans les news de vos amis



Applications ▶

Contrôlez les informations accessibles aux applications que vous utilisez sur Facebook.

Chaque module présente des options à paramétrer. Nous allons les passer en revue une à une. Nous en expliquerons les fonctions, puis, nous vous recommanderons des paramétrages afin d'allier au mieux l'aspect ludique de Facebook à la protection de votre identité.

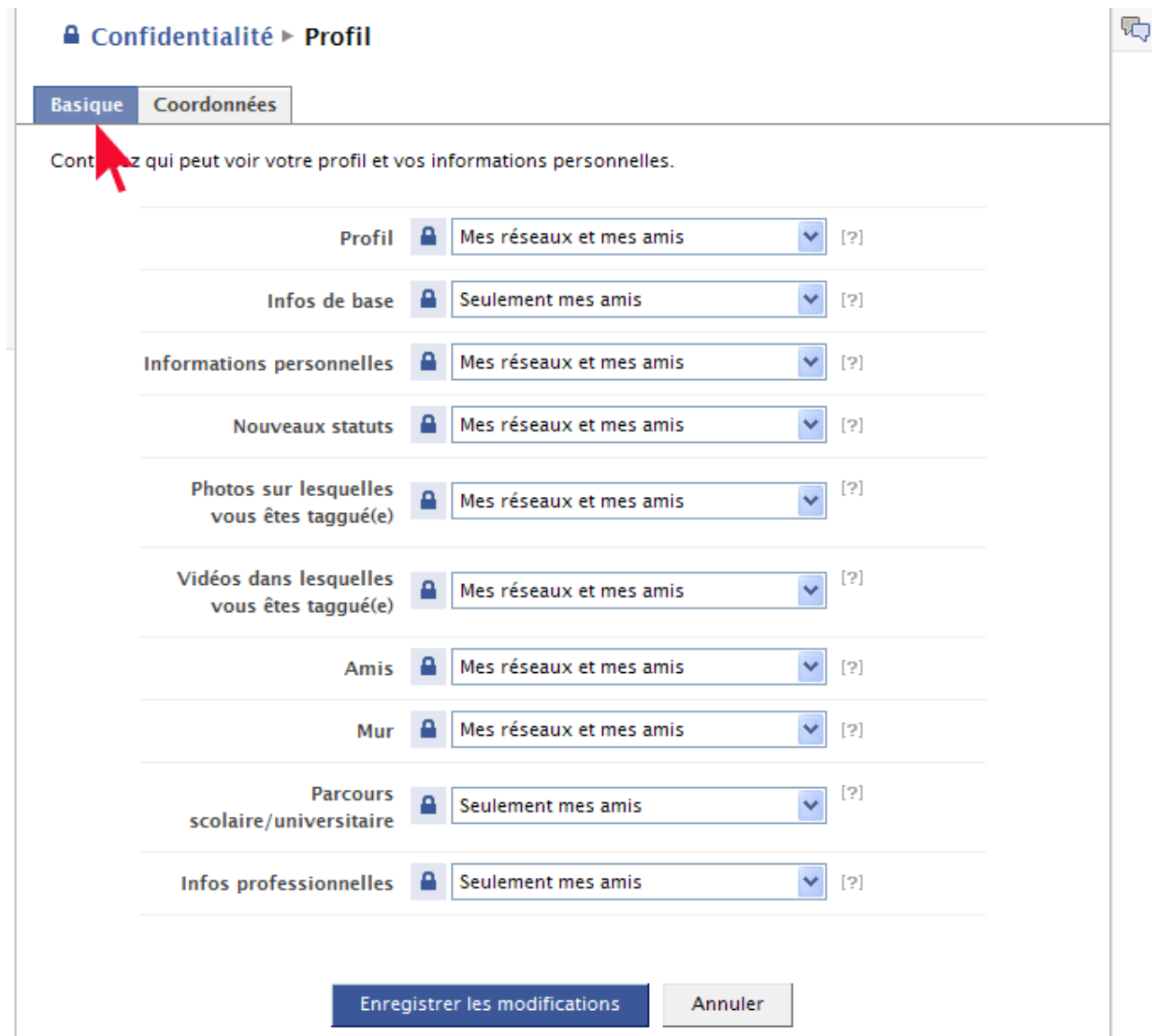
Note : N'oubliez pas de cliquer sur le bouton **Enregistrer les modifications / Save Changes** après chaque paramétrage afin qu'il soit pris en compte.

Module Profil / Profile

Contrôlez qui peut voir votre profil et les informations qui s'y trouvent.

A quoi servent les options du module Profil ?

► Onglet Basique / Basic



Confidentialité ► Profil

Basique Coordonnées

Contentez qui peut voir votre profil et vos informations personnelles.

Profil	🔒	Mes réseaux et mes amis	▼	[?]
Infos de base	🔒	Seulement mes amis	▼	[?]
Informations personnelles	🔒	Mes réseaux et mes amis	▼	[?]
Nouveaux statuts	🔒	Mes réseaux et mes amis	▼	[?]
Photos sur lesquelles vous êtes taggué(e)	🔒	Mes réseaux et mes amis	▼	[?]
Vidéos dans lesquelles vous êtes taggué(e)	🔒	Mes réseaux et mes amis	▼	[?]
Amis	🔒	Mes réseaux et mes amis	▼	[?]
Mur	🔒	Mes réseaux et mes amis	▼	[?]
Parcours scolaire/universitaire	🔒	Seulement mes amis	▼	[?]
Infos professionnelles	🔒	Seulement mes amis	▼	[?]

Enregistrer les modifications Annuler

- L'option **Profil /Profile** permet de choisir qui peut voir votre profil.
Attention : Si vous n'avez pas intégré de réseau, cette option est réglée par défaut sur « Seulement mes amis » / « Only Friends ». Seulement, dès que vous rejoignez un réseau, par exemple, le réseau Luxembourg, ce paramétrage par défaut se change en « Mes réseaux et mes amis » / « My Networks and Friends » et votre profil est accessible à l'intégralité de votre (ou vos) réseau(x) ...parmi le(s)quel(s) peuvent se trouver des voleurs d'identité !
- L'option **Infos de base / Basic Infos** permet de décider qui, parmi ceux autorisés à accéder à votre profil (donc ceux définis dans l'option Profil), peut voir vos informations d'ordre général telles que votre sexe, date de naissance, ville natale, orientation politique, religion ainsi que votre état civil – marié, fiancé, en couple, « c'est compliqué » (!), etc.
A savoir : Ces informations peuvent être utilisées par des pirates ou des publicitaires ou/et peuvent nuire à votre image.

- L'option **Informations personnelles / Personal Info** permet de décider qui, parmi ceux autorisés à accéder à votre profil, peut voir vos informations personnelles telles que vos centres d'intérêt, activités, musiques, films et livres préférés, ce que vous recherchez sur Facebook – amitié, rencontres, réseaux professionnels, etc.- et bien d'autres informations.

Attention : Dès que vous intégrez un réseau, cette option se règle par défaut sur « Tous mes réseaux et amis ».
- L'option **Mises à jour du statut / Status Updates** permet de décider qui peut voir les mises à jour de votre statut, c'est-à-dire la petite phrase écrite à côté de votre nom qui ne manque souvent pas d'humour. Citons un exemple des plus illustratifs : « X laisse pousser sa barbe pour le concert de ZZ Top ! ».

A savoir : Tout comme l'exemple cité, les statuts sont souvent amusants (voire saugrenus), mais peuvent aussi être dangereux du fait qu'ils puissent être utilisés par des malfaiteurs : « 2 semaines de vacances bien méritées » + adresse publiée ou une rapide recherche sur un annuaire du web bien connu à partir de vos nom et prénom...et l'affaire est dans le sac !
- L'option **Photos sur lesquelles vous êtes taggué(e) / Photos tagged of You** permet de décider qui pourra voir les photos que vous-même ou vos amis avez « tagguées ».

A savoir : Se retrouver « taggué » après une soirée trop arrosée peut avoir quelques conséquences...surtout si vos supérieurs et collègues de bureau ont accès à ces photos ! Sachez que, par défaut, tous vos réseaux et vos amis y ont accès.
- L'option **Vidéos sur lesquelles vous êtes taggué(e) / Videos tagged of you** permet de décider qui pourra voir les vidéos que vous-même ou vos amis avez « tagguées ».

A savoir : idem que pour l'option Photos sur lesquelles vous êtes taggué(e)
- L'option **Amis / Friends** permet de décider qui peut voir la liste de vos amis.

A savoir : En accédant à votre liste d'amis, un usurpateur d'identité pourrait avoir accès à des informations vous concernant surtout si ceux-ci (contrairement à vous !) n'ont pas configuré les paramètres de confidentialité de manière adéquate.
- L'option **Mur / Wall** permet de décider qui, parmi ceux autorisés à accéder à votre profil, peut voir votre Mur.

A savoir : le degré d'"intimité" de vos échanges sur le mur, en plus de nuire à votre réputation, peut être utilisé par des pirates. Par défaut, cette option est réglée sur « Mes réseaux et amis ».
- L'option **Parcours scolaire/universitaire / Education Info** permet de décider qui, parmi ceux autorisés à accéder à votre profil, pourra voir vos informations concernant votre cursus scolaire.

A savoir : Par défaut, cette option est réglée sur « Seulement mes amis »
- L'option **Infos professionnelles / Work Info** permet de décider qui, parmi ceux que vous avez autorisé à accéder à votre profil, pourra voir les informations concernant votre emploi.







A savoir : Par défaut, cette option est réglée sur « Seulement mes amis »

► Onglet Coordonnées / Contact Information

Confidentialité ► Profil

Basique **Coordonnées**

Contrôlez qui peut voir vos coordonnées.

Pseudo de messagerie instantanée	 Seulement mes amis
Téléphone mobile	 Seulement mes amis
Ligne fixe	 Seulement mes amis
Adresse actuelle	 Seulement mes amis
Site web	 Mes réseaux et mes amis
canissard@gmail.com	 Seulement mes amis

Enregistrer les modifications Annuler

- **Pseudo de messagerie instantanée (IM Screen Name)**
Téléphone mobile (Mobile phone)/Ligne fixe (Land phone)
Adresse actuelle (Current Address)

A savoir : Vos amis devraient connaître votre numéro de téléphone mobile et savoir où vous habitez. En cas d'oubli ou perte, ils peuvent toujours vous contacter via Facebook pour vous les demander.

- **Site web (Website)**

A savoir : Il va sans dire que si votre site web contient des informations personnelles, le mieux est de choisir le paramétrage de niveau « optimal » (voir [Tableau des recommandations p.10](#)).

- **xxx@xxx.com**

A savoir : Sur Facebook, vos amis peuvent vous envoyer des messages sans connaître votre adresse électronique. Alors pourquoi publier votre adresse mail ?

Comment paramétrer les options du module Profil ?

		Module Profil								
		Personnaliser								
		Aucun de mes réseaux						Certains/tous mes réseaux		
		Option	Mes réseaux et mes amis	Ami(e)s d'ami(e)s	Seulement mes amis	Personne	Ami(e)s d'ami(e)s	Seulement mes amis avec "Excepté ces personnes" (1)	Certains amis puis ajouter leurs noms ou une liste (2)	Seulement moi
Basique	Profil			+++						
	Infos de base			+			++			
	Informations personnelles			+			++			
	Mises à jour du statut			+			++	+++	+++	
	Photos sur lesquelles vous êtes taggué(e)			+			++	+++	+++	
	Vidéos sur lesquelles vous êtes taggué(e)			+			++	+++	+++	
	Amis			+			++			
	Mur			+			++	+++		
	Parcours scolaire/universitaire Infos professionnelles			+			++	+++		
Coordonnées	Pseudo de messagerie instantanée				+					
	Téléphone mobile/Ligne fixe				+					
	Adresse acuelle				+					
	Site web			+...avec prudence (3)			++	+++		
	xxx@xxx.com			N	+					

	Déconseillé
+	Recommandation CASES : niveau minimum
++	Recommandation CASES : niveau correct
+++	Recommandation CASES : niveau optimal

	Ce paramétrage n'existe pas pour cette option
	Ne présente que peu d'intérêt

(1) « Excepté ces personnes » (« Except these People ») permet de soustraire de votre liste d'amis ceux dont vous ne souhaitez pas qu'ils aient accès à certaines de vos informations. Vous pouvez aussi enlever de votre liste d'amis, une sous-liste d'« amis » que vous aurez préalablement créée, par exemple, une liste des « amis » n'ayant pas accès à vos photos (voir Annexe : [Comment créer une « limited list »](#)).

(2) En choisissant Certains amis (Some Friends) puis en tapant le nom des « amis » dont vous souhaitez qu'ils aient accès à ces informations permet, vous aurez un contrôle parfait sur vos informations. En effet, vous ajouterez au fur et à mesure les « amis » pouvant avoir accès à vos informations. Ainsi, si vous négligez d'ajouter un « ami », les conséquences seront certainement moindres que si vous oubliez d'ôter un « ami » indésirable de votre liste (voir note 1 ci-dessus). En outre, vous pouvez ajouter une sous-liste d'« amis » autorisés à accéder à certaines informations, par exemple, une liste des « amis » ayant accès à votre Wall (voir Annexe : [Comment créer une « limited list »](#)).

(3) Il va sans dire que votre site Web ne doit pas exposer vos données personnelles.



Module Recherche / Search

Contrôlez qui peut vous rechercher et comment vous pouvez être contacté.

Confidentialité ► Rechercher

Qui peut me trouver sur le moteur de recherche ?

Utilisez les options ci-dessous pour régler qui peut vous trouver en recherchant sur Facebook. Vos amis pourront toujours vous trouver.

Rechercher Visibilité  Tout le monde 

Profil public

Créer un profil public me concernant et le soumettre pour l'indexation par les moteurs de recherche (voir l'aperçu)

Comment peut-on vous contacter ?

Modifiez les paramètres ci-dessous pour déterminer de quelle manière les personnes qui ne peuvent pas voir votre profil sont autorisées à vous contacter.

- Voir votre photo
- Vous envoyer un message
- Vous ajouter comme ami(e)
- Voir la liste de vos amis

Enregistrer les modifications

Annuler



Configuration par défaut du module Recherche

A quoi servent et comment paramétrer les options du module Recherche / Search ?

- L'option **Rechercher Visibilité / Search Visibility** permet de décider qui peut vous trouver sur le moteur de recherche de Facebook

A savoir : N'importe quel personne inscrite ou pas sur Facebook peut avoir accès au moteur de recherche de Facebook et donc voir si vous êtes inscrit ou pas.

Recommandation : Laissez la sélection par défaut « Tout le monde »

Rechercher Visibilité  Tout le monde 

Note : il serait évidemment plus prudent de sélectionner « Seulement mes amis » ou encore « Les amis des amis ». Mais quelle en serait l'utilité ? Vos amis vous ont déjà trouvé puisqu'ils sont vos amis et cela réduirait vos chances de retrouver vos anciens camarades de bac à sable...

- L'option **Profil public / Public Search Listing** permet de créer un profil public et de l'indexer dans les moteurs de recherche tels que Google ou Yahoo.

A savoir : Si cette option est activée (et elle l'est par défaut !), tout internaute faisant une recherche à partir de vos nom et prénom sur Google, Yahoo ou autres pourra voir votre « profil public » composé, en plus de vos nom et prénom, de votre photo et de celle de cinq de vos amis, donc attention au choix de votre photo et ...à celui de vos amis! Vous pouvez faire l'expérience en tapant votre propre nom sur Google ou Yahoo.

Recommandation : Décochez l'option Profil public

Profil public

Créer un profil public me concernant et le soumettre pour l'indexation par les moteurs de recherche (voir l'aperçu)

- L'option **Comment peut-on vous contacter ? / How Can People Contact You ?** permet de choisir si une personne ne pouvant pas voir votre profil peut vous contacter par message et/ou en faisant une demande pour être votre ami, si elle peut voir votre photo de profil et votre liste d'amis.

Recommandation :

Comment peut-on vous contacter ?

Modifiez les paramètres ci-dessous pour déterminer de quelle manière les personnes qui ne peuvent pas voir votre profil sont autorisées à vous contacter.

- (1) Voir votre photo
- (2) Vous envoyer un message
- (3) Vous ajouter comme ami(e)
- (4) Voir la liste de vos amis

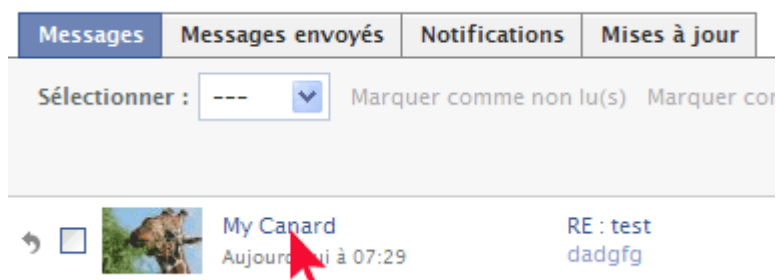
(1) Cochez **Voir votre photo**. Dans ce cas, mieux vaut choisir une photo « correcte »

(2) Décochez **Vous envoyer un message**...c est plus prudent (voir Attention ci-dessous)

(3) Cochez **Vous ajouter comme ami(e)**. Toutefois, mieux vaut être prudent avant d'accepter la requête d'un « ami » potentiel...même si la photo de profil est attrayante !

(4) Décochez **Voir la liste de vos amis**. En effet, des inconnus pourraient accéder à des données vous concernant - photos et/ou messages sur leur Wall - via vos amis imprudents qui donneraient libre accès à leur profil.

Attention : Si vous choisissez de cocher « Vous envoyer un message », une personne n'ayant pas accès à votre profil peut alors vous envoyer un message. Dans ce cas, il ne faut jamais y répondre. En effet, si vous répondez au message d'un inconnu en laissant les paramètres par défaut, celui-ci pourra voir la photo de votre profil, la liste de vos amis et vos informations de base – sexe, date de naissance, opinions politiques, parcours scolaire et universitaires et parcours professionnelles...ainsi que le ou les réseaux au(x)quel(s) vous avez adhéré(s). Il peut alors pousser le vice plus loin et intégrer votre réseau pour accéder à encore plus d'informations telles que vos articles, vos éléments publiés, vos groupes, votre Super Wall (si vous avez laissé le paramétrage par défaut – voir le module Applications),...les photos ne semblent pas accessibles, pourtant, si elles se trouvent dans vos Mini-news, il suffit de cliquer dessus pour y accéder !



D'un simple clic sur votre nom...

Voici ce que pourrait voir un inconnu si vous avez conservé les paramètres de confidentialité par défaut :



...un inconnu peut voir un grand nombre de vos informations !

Une dernière « curiosité » : même si vous avez paramétré l'option Amis du module Profil à « Seulement mes amis » (voir le module Profil), votre liste d'amis sera visible par l'inconnu en question. Conclusion : **mieux vaut ne jamais répondre à un message ou un pike provenant d'un inconnu**. Eh oui, ceci est valable pour les pokes (en retournant un pike à un inconnu, celui-ci aura accès aux informations de votre profil qui ne sont pas protégées par un bon paramétrage et même lors d'une Friend Request...mais là, c'est moins grave, puisque vous êtes censé savoir à qui vous l'adresser ! S'il est déjà trop tard, bloquez l'indésirable, il ne pourra ainsi plus accéder à votre profil en cliquant sur votre nom inscrit sur le message puisque le lien aura disparu (voir Annexe : [Comment bloquer des « amis » ou des inconnus indésirables](#)).

Module News et mini-news / News Feed and Mini-Feed

Contrôlez les informations que vous souhaitez voir afficher dans la rubrique Mini-news de votre profil et dans la rubrique News de vos amis.

Actions dans le cadre de Facebook	Actions sur des sites web externes	Annonces sociales
<p>Actions visibles dans les mini-nouvelles et les nouvelles des amis:</p> <p>Une histoire est publiée lorsque vous modifiez les informations de votre profil, rejoignez un nouveau réseau ou mettez à jour votre statut. Publiez également des histoires lorsque vous...</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Supprimer les informations du profil<input checked="" type="checkbox"/> Message sur un mur<input checked="" type="checkbox"/> Commenter une note<input checked="" type="checkbox"/> Commenter une photo<input checked="" type="checkbox"/> Commenter une vidéo<input checked="" type="checkbox"/> Commenter un élément publié<input checked="" type="checkbox"/> Publier sur un forum de discussion<input checked="" type="checkbox"/> Ajouter un ami<input type="checkbox"/> Supprimer ma situation sentimentale<input type="checkbox"/> Quitter un groupe<input type="checkbox"/> Quitter un réseau <p>Les notifications Mini-news peuvent être publiées dans vos conversations Discussion en ligne .</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Afficher les notifications Mini-news dans Discussion en ligne <p>Mini-news peut afficher l'heure à laquelle les histoires ont été publiées.</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Afficher les heures dans mon Mini-news	<p>Flash News and Mini-historique ne publieront jamais d'histoire à propos de :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Pokes▪ Messages▪ Ceux dont vous regardez le profil▪ Ceux dont vous regardez les photos▪ Ceux dont vous lisez les articles▪ Groupes et événements que vous avez refusé d'intégrer▪ Ceux que vous refusez comme amis▪ Ceux que vous supprimez de votre liste d'amis▪ Articles et photos supprimés <p>News Feed et Mini-historique peut publier des histoires sur vos applications (Modifier les applications):</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Articles▪ Cadeaux▪ Cutest Friends▪ Éléments publiés▪ Événements▪ FunWall▪ Groupes▪ I Love Hello Kitty▪ Movies▪ Petites annonces▪ Afficher tout (5 de plus) <p>Pour plus d'informations, consultez notre page d'aide.</p>	

A quoi servent et comment paramétrer les options du module News et mini-news / News Feed and Mini-Feed ?

► Onglet Actions dans le cadre de Facebook / Actions within Facebook

Dans cette section, vous pouvez choisir si les actions que vous effectuez seront affichées dans les rubriques Mini-news de votre profil et News de vos amis. Il vous est, par exemple, possible de cacher que vous avez commenté une note ou une photo, écrit sur le Wall d'un ami ou changé le statut de votre relation, ce qui peut être très utile...

A savoir : Certaines actions ne seront jamais publiées dans votre Mini-news et les News de vos amis :

- les pokes,
- les messages,
- les personnes dont vous regardez les informations publiées sur leur profil (photos comprises),
- les demandes - groupes, invitations à des événements, « Friend Requests », applications, etc. - que vous avez refusé,
- les personnes que vous avez supprimées de votre liste d'amis ou bloquée,
- les articles et photos supprimés.

Recommandation : Désactivez toutes les options, y compris les indications d'heures, et cochez-les une à une en réfléchissant à la pertinence de votre choix. Le mieux est tout de même de décocher les cases « Supprimer les informations du profil », « Supprimer ma situation relationnelle » et « Afficher les heures dans mon Mini-News ».

Actions que vous pouvez choisir d'afficher ou pas dans votre Mini-news et les News de vos amis selon le degré d'intimité virtuelle que vous souhaitez préserver :

- Remove Profile Info
- Write a Wall Post
- Comment on a Note
- Comment on a Photo
- Comment on a Video
- Comment on a Posted Item
- Post on a Discussion Board
- Add a Friend
- Remove my Relationship Status
- Leave a Group
- Leave a Network

Mini-Feed stories can be published in your Chat conversations.

- Show Mini-Feed stories in Chat

Mini-Feed can show the time when stories were published.

- Show times in my Mini-Feed

En outre, si vous avez laissé les paramètres par défaut de vos applications, les actions que vous effectuez via celles-ci seront publiées dans votre Mini-news et les News de vos amis. Vos amis pourront alors lire, dans leur News, les « histoires » de vos applications, par exemple, pour le FunWall, « X has just sent a new Post ». Pour contrôler si les actions que vous faites via vos applications seront visibles ou pas dans vos Mini-news et les News de vos amis, cliquez sur **Modifier les applications** (1) et rendez-vous dans le [module Applications](#) pour le détail des paramètres de confidentialité.

Confidentialité ► Dernières nouvelles et résumé

Actions dans le cadre de Facebook	Actions sur des sites web externes	Annonces sociales
<p>Actions visibles dans les mini-nouvelles et les nouvelles des amis:</p> <p>Une histoire est publiée lorsque vous modifiez les informations de votre profil, rejoignez un nouveau réseau ou mettez à jour votre statut. Publiez également des histoires lorsque vous...</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Supprimer les informations du profil<input checked="" type="checkbox"/> Message sur un mur<input checked="" type="checkbox"/> Commenter une note<input type="checkbox"/> Commenter une photo<input type="checkbox"/> Commenter une vidéo<input type="checkbox"/> Commenter un élément publié<input checked="" type="checkbox"/> Publier sur un forum de discussion<input checked="" type="checkbox"/> Ajouter un ami<input type="checkbox"/> Supprimer ma situation sentimentale<input type="checkbox"/> Quitter un groupe<input type="checkbox"/> Quitter un réseau <p>Les notifications Mini-news peuvent être publiées dans vos conversations Discussion en ligne .</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Afficher les notifications Mini-news dans Discussion en ligne <p>Mini-news peut afficher l'heure à laquelle les histoires ont été publiées.</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Afficher les heures dans mon Mini-news		<p>Flash News and Mini-historique ne publieront jamais d'histoire à propos de :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Pokes■ Messages■ Ceux dont vous regardez le profil■ Ceux dont vous regardez les photos■ Ceux dont vous lisez les articles■ Groupes et événements que vous avez refusé d'intégrer■ Ceux que vous refusez comme amis■ Ceux que vous supprimez de votre liste d'amis■ Articles et photos supprimés <p>News Feed et Mini-historique peut publier des histoires sur vos applications (Modifier les applications):</p> <ul style="list-style-type: none">■ Articles■ Cadeaux■ Éléments publiés■ Événements■ Groupes■ Photos■ Vidéos <p>Pour plus d'informations, consultez notre page d'aide.</p>

► Onglet Actions sur des sites web externes / Actions on External websites

Cette section permet à des sites externes partenaires de Facebook (que vous avez importés de votre plein gré) d'inscrire des notifications, c'est-à-dire les actions que vous avez effectuées sur ces sites, dans votre Mini-news et dans les News de vos amis.

Recommandation : Cochez « N'autoriser aucun site web à envoyer des histoires dans mon profil ».

Screenshot feed_2

Don't allow any websites to send stories to my profile.

► Onglet Annonces sociales / Social Ads

Cette section permet d'accepter ou pas de figurer dans les annonces sociales, c'est-à-dire les publicités pour une page ou un site web d'un de vos amis.

Recommandation : Ça dépend de ce que vous souhaitez...si vous ne souhaitez pas apparaître dans leurs annonces, sélectionnez « Personne » et si vous souhaitez leur faire un peu de publicité, sélectionnez « Mes amis uniquement ».

Je figure dans les annonces sociales de

A savoir : Les entreprises peuvent augmenter la distribution virale de leur page Facebook à l'aide de ces Annonces (ou publicités) sociales. Celles-ci sont publiées dans l'espace prévu à cet usage « Votre publicité sur Facebook / Advertise on Facebook » du menu gauche ou même dans votre Mini-news et celui de vos amis en les liant à une action telle qu'un ami qui devient fan d'une page Facebook ou faisant une action sur un site Internet. Le ciblage de ces publicités est très poussé, il est possible de les restreindre à l'âge, au sexe, au lieu, au niveau d'éducation, aux idées politiques, à la situation relationnelle, etc.

Module Applications

Contrôlez les informations auxquelles les applications que vous utilisez sur Facebook peuvent accéder et partager sur vous.

Ce module permet, non seulement, de supprimer vos applications inutiles, mais aussi, de modifier les paramètres de confidentialité de vos applications.

Avant de passer en revue les paramètres de confidentialité de ce module, nous allons exposer quelques informations et conseils qui pourraient s'avérer utiles lors de l'ajout d'une nouvelle application.

Mesures à prendre lorsque vous ajoutez une application

Lorsque vous souhaitez ajouter une application, une fenêtre s'ouvre avec six cases cochées par défaut.

Ajouter Super Wall à votre compte Facebook ?

Super Wall par RockYou!

Description du développeur
« Share videos, pictures, graffiti, and more with your friends! »
Plus d'infos sur Super Wall

Classement
★★★★☆ (2.8 sur 5)
Sur la base de 257 avis

Autoriser cette application à...

- Savoir qui je suis et accéder à mes informations
- Ajouter une boîte dans mon profil
- Placer un lien dans la colonne de navigation de gauche
- Publier des articles dans mes News et mes Mini-news
- Placer un lien sous la photo de chaque profil
- M'envoyer des notifications par e-mail

Super Wall n'a pas été créée par Facebook. En cliquant sur Ajouter, vous acceptez également les Conditions d'utilisation des applications de la plate-forme.

+J Ajouter Super Wall
ou annuler

Vous craignez des abus de la part de cette application ?
Bloquer Super Wall

Pour que l'application soit installée sur votre profil, vous devez, la plupart du temps, laisser cocher la case « Savoir qui je suis et accéder à mes informations », ce qui signifie que vous « partagez » une partie de vos données personnelles – date de naissance, adresse, numéro de téléphone, situation professionnelle ou autres - avec l'auteur de l'application... que vous ne connaissez certainement pas !

Ajouter Super Wall à votre compte Facebook ?

Super Wall par RockYou!

Description du développeur
« Share videos, pictures, graffiti, and more with your friends! »
Plus d'infos sur Super Wall

Classement
★★★★☆ (2.8 sur 5)
Sur la base de 257 avis

Autoriser cette application à...

- Savoir qui je suis et accéder à mes informations
- Ajouter une boîte dans mon profil
- Placer un lien dans la colonne de navigation de gauche
- Publier des articles dans mes News et mes Mini-news
- Placer un lien sous la photo de chaque profil
- M'envoyer des notifications par e-mail

Il est nécessaire d'autoriser l'accès aux informations personnelles pour ajouter de nouvelles applications. Si vous ne souhaitez pas autoriser l'accès à vos informations personnelles, n'ajoutez pas cette application.

Super Wall n'a pas été créée par Facebook. En cliquant sur Ajouter, vous acceptez également les Conditions d'utilisation des applications de la plate-forme.

+J Ajouter Super Wall ou annuler

Vous craignez des abus de la part de cette application ?
Bloquer Super Wall

A savoir : Des applications à l'aspect inoffensif telles des quizz farfelus - « quel animal êtes-vous ? », « Quelle courgette êtes-vous ? » - peuvent être de véritables « aspirateurs » de données...l'auteur de l'application peut alors se constituer une solide base de données à moindre frais ou même les utiliser afin d'usurper votre identité pour, par exemple, ouvrir un compte en banque à votre nom.

En allant sur une des pages d'une application, celle-ci peut, sans même que vous ne vous en rendiez compte, récupérer ni plus ni moins que l'ensemble des données – date de naissance, statut relationnelle, intérêts, opinions politiques, etc. - que vous avez renseigné de votre plein gré sur votre profil, ainsi que vos événements, groupes, etc. Vous pouvez bien sûr avoir choisi de publier ces informations en connaissance de cause...seulement, cela n'engage pas que vous ! En effet, lorsque vous passerez sur une application, l'auteur de l'application pourra aussi accéder aux informations, événements, groupes, etc. de vos amis et les récupérer.

Recommandation : N'autorisez que « Savoir qui je suis et accéder à mes informations » et « Ajouter une boîte dans mon profil ».

Récemment, dans le cadre d'une émission télévisée, une récente expérimentation de la BBC a mis en lumière que, via une application sur Facebook, il est possible, non seulement, d'accéder aux données personnelles des membres de cette plate-forme, mais aussi de les récupérer. Et contrairement, à ce qu'on pourrait penser, cette application n'a pas besoin d'un haut degré de sophistication en matière de technologie, puisque selon la BBC, « *n'importe quelle personne avec des connaissances de base en programmation* » pourrait développer une petite application capable d'utiliser et de récupérer les données personnelles des utilisateurs. A titre informatif, celle de l'expérience de la BBC a été réalisée en moins de trois heures. Cette dernière a pu absorber, non seulement, les informations des membres qui ont téléchargé le programme, mais aussi, celles de leurs amis (sans même qu'ils ne puissent s'en rendre compte). Bien que Facebook ait répliqué, arguant qu'il « *disposait d'une technologie sophistiquée et d'une équipe spécialisée pour s'attaquer aux activités non autorisées des applications* » et qu'il demandait aux créateurs d'applications de se conformer à « *des conditions d'utilisation* » qui leur interdisent notamment de recueillir les coordonnées des utilisateurs, la prudence est de mise !

En outre, chaque application déjà ajoutée peut être configurée de manière approfondie à l'aide des paramètres de confidentialité.

A quoi servent et comment paramétrer les options du module Applications ?

► Onglet Applications autorisées / Authorized Applications

Pour régler les paramètres de confidentialité des applications, cliquez sur **Applications (1)** ou **modifier (2)** dans le menu de gauche ou encore cliquez sur **Page de contrôle des applications (3)**.



La fenêtre ci-dessous s'ouvre.

Modifier mes applications

Utilisez cette page afin de contrôler les applications apparaissant sur votre profil, votre menu d'applications ou dans votre liste de nouvelles. Vous pouvez changer ces préférences à tout moment.

Autres applications >

Articles (à propos)	Modifier les paramètres	X Supprimer	
Cadeaux (à propos)	Modifier les paramètres	X Supprimer	
Cutest Friends (à propos)	Modifier les paramètres	X Supprimer	
FunWall (à propos)	Modifier les paramètres	Mini-news, liens de profil, e-mail désactivé	X Supprimer
Groupes (à propos)	Modifier les paramètres	Mini-news, liens de profil, e-mail désactivé	X Supprimer

Pour supprimer l'application, cliquez sur Supprimer/Remove (2).

En cliquant sur Modifier les paramètres / Edit Settings (1) (voir Screenshot ci-dessus), vous pouvez changer les paramètres pour chacune des applications que vous avez installées.

Configurer les Paramètres de FunWall

- (1) Zone de profil :
- (2) Menu de gauche : Montrer ceci dans mon menu de gauche.
- (3) News : Publier des notes à ce sujet dans mon fil de News.
- (4) Mini-news : Publier des articles à propos de ceci dans mon Mini-historique.
- (5) Liens du profil : Ajouter un lien sous l'avatar de n'importe quel profil.
- (6) Adresse e-mail : Autoriser cette application à me contacter par e-mail.
- (7) Autre : [Autres paramètres de confidentialité](#)

Enregistrer les modifications

Annuler

▪ Zone de profil / Profil Box (1)

Cette option permet de choisir qui peut voir vos applications et les actions que vous effectuez via celles-ci sur votre profil.

Recommandation : Tout dépend de ce que vous faites via ces applications. Par exemple, si votre FunWall abonde de vidéos qui ne sont pas « montrables » à l'ensemble de vos amis, mieux vaut en limiter la visibilité sur votre profil soit via un contrôle parfait :

Personnaliser > Certains amis + Aucun de mes réseaux (à ne pas oublier !) > tapez le nom des amis ou le nom d'une liste (voir Annexes : [Comment créer une "limited list"](#))

ou bien via un contrôle...moins parfait :

Personnaliser > Seulement mes amis + Aucun de mes réseaux (à ne pas oublier !) > Excepté ces personnes ou cette liste (voir Annexe : [Comment créer une "limited list"](#))

Le risque est, en effet, moindre si on oublie d'ajouter une personne à qui l'on souhaite donner l'accès à ses informations plutôt que d'oublier d'enlever une personne à qui l'on souhaite en interdire l'accès. Au minimum, mieux vaut limiter la visibilité de vos applications à « Seulement vos amis ».

A savoir : La grande majorité des applications telles que Groupes, Événements, Funwall, Super Wall, Top Friends, Movies, Are you interested ?, Vampires et bien d'autres sont paramétrées (donc visibles) par défaut sur « mes réseaux et mes amis ». Par conséquent, même si vous avez paramétré l'option Profil du module Profil sur « Seulement mes amis », si vous répondez à un message ou un poke d'un inconnu qui aurait adhérer à votre réseau (qu'il est impossible de masquer), celui-ci pourra voir vos FunWall, Super Wall, Top Friends, etc. (voir le [module Recherche / Option comment peut-on vous contacter ?](#)).

- (2), (3), (4), (5) et (6) à décocher ou pas selon vos attentes et le degré d'intimité virtuelle que vous souhaitez préserver.

- **Autres paramètres de confidentialité / Other privacy settings (7)**

Cette option n'est pas disponible pour toutes les applications et diffère selon l'application. Elle peut être très intéressante et très utiles pour certaines applications :

🔒 Confidentialité ▶ Articles

Qui peut voir vos Articles?

🔒 Qui peut voir cela ?
Seulement mes amis

Commentaires

- Tous ceux qui peuvent voir mes articles peuvent publier des commentaires
- Seuls mes amis peuvent publier des commentaires
- Désactiver les commentaires

Publication

- Tous ceux qui peuvent voir mes articles peuvent s'y inscrire
- Personne ne peut s'abonner

Enregistrer

Annuler

Pour l'application Articles, cette option permet alors de choisir s'il est possible de laisser des commentaires ou pas, qui est autorisé à le faire, et s'il est possible de s'y abonner.

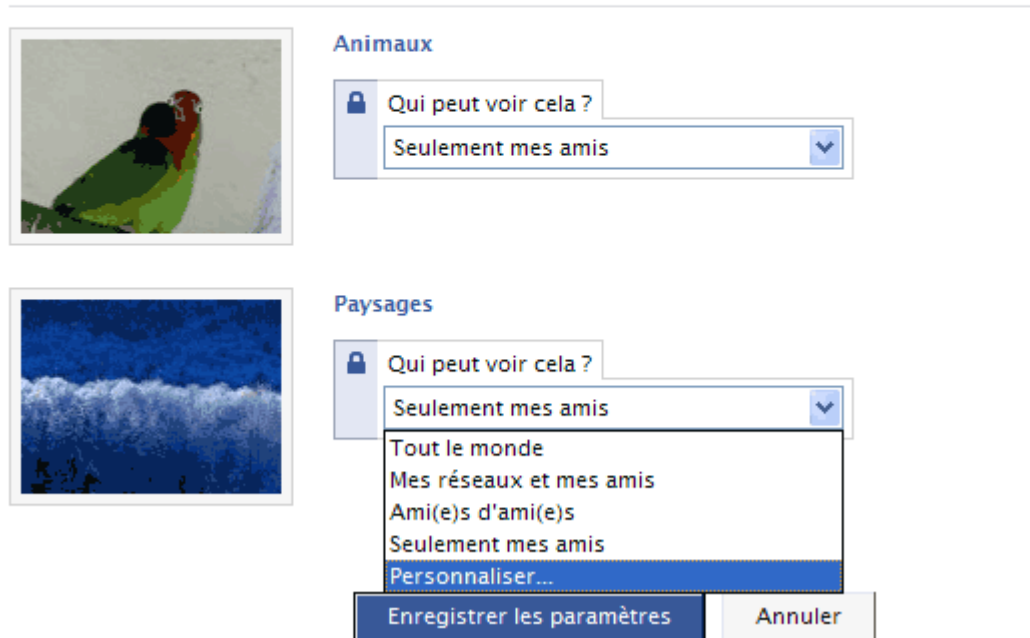
Pour l'application Photos, cette option permet de définir qui peut voir chacun de vos albums photos. Pour les albums photos que vous souhaitez montrer qu'à quelques « amis » :

Personnaliser > Certains Amis (tapez les noms ou une liste) + Aucun de mes réseaux (à ne surtout pas oublier!)

...et pour les autres : sélectionnez « Seulement mes amis »

Confidentialité ► Photos

Contrôlez qui peut voir chacun de vos albums photos.



The screenshot shows two photo albums with their privacy settings. The first album, 'Animaux', has a dropdown menu set to 'Seulement mes amis'. The second album, 'Paysages', has a dropdown menu open, showing options: 'Tout le monde', 'Mes réseaux et mes amis', 'Ami(e)s d'ami(e)s', 'Seulement mes amis', and 'Personnaliser...'. Below the dropdown are two buttons: 'Enregistrer les paramètres' and 'Annuler'.

► Onglet Autres applications / Other applications

Pour les applications pour lesquelles vous n'avez ni autorisé ni explicitement réduit les accès, vous pouvez choisir les informations qui seront mises à disposition de vos amis ainsi que des utilisateurs qui pouvaient déjà voir vos informations sur Facebook.

Partager mon nom, mes réseaux et ma liste d'amis, ainsi que les informations suivantes :

<input type="checkbox"/> Photo du profil	<input type="checkbox"/> Événements auxquels vous êtes invité(e)
<input type="checkbox"/> Info de base Qu'est-ce que c'est ?	<input type="checkbox"/> Photos prises par vous
<input type="checkbox"/> Infos personnelles (activités, centres d'intérêts, etc.)	<input type="checkbox"/> Photos de vous
<input type="checkbox"/> Ville actuelle	<input type="checkbox"/> Situation familiale
<input type="checkbox"/> Coursus scolaire	<input type="checkbox"/> Présence en ligne
<input type="checkbox"/> Historique professionnel	<input type="checkbox"/> Le type de relation que vous recherchez
<input type="checkbox"/> Statut du profil	<input type="checkbox"/> Votre orientation sexuelle
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Avec qui vous êtes en couple
<input type="checkbox"/> Articles	<input type="checkbox"/> Religion
<input type="checkbox"/> Vos groupes	

Ne partager aucune information me concernant par le biais de l'API Facebook [Pourquoi ne puis-je pas sélectionner cette option ?](#)

Recommandation : Décochez toutes les cases

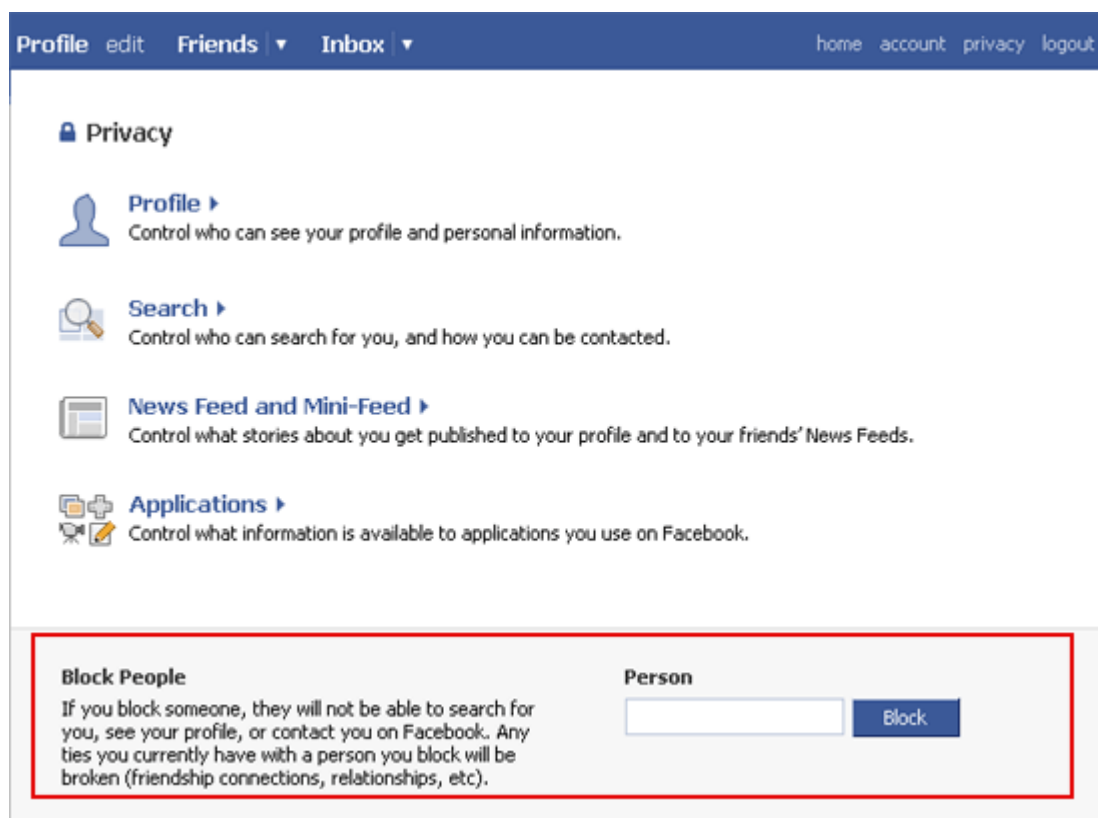
« Vous publiez sur ce site des informations (...) à vos risques et périls (extrait de la politique de confidentialité de Facebook) : le message ne peut être plus clair...alors soyez prudent et réfléchissez à deux fois avant de publier une information personnelle et d'accepter de nouveaux « amis » ! Les utilisateurs de Facebook sont prévenus : « Même si nous vous permettons de définir des options de confidentialité visant à limiter l'accès à vos données, soyez conscient qu'il n'existe aucun système de sécurité infallible. (...) Nous ne pouvons donc en aucun cas garantir que le contenu que vous publiez sur ce site ne sera pas vu par des personnes non autorisées». Ce sera le mot de la fin !

ANNEXE

Comment bloquer des « amis » ou des inconnus indésirables

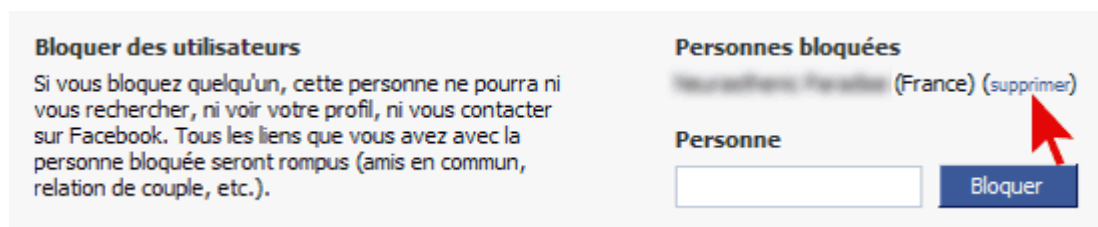
Que ce soit un « ami » que vous avez accepté un peu trop rapidement ou un inconnu qui vous bombarde de messages indécents, il vous est toujours possible de « blacklister » une personne c'est-à-dire de faire en sorte qu'elle ne puisse plus/pas voir votre profil, ni même vous contacter.

Pour cela, il suffit simplement de taper ses nom et prénom dans le champ + Bloquer / Block



A savoir : L'indésirable pourra toujours voir votre profil public c'est-à-dire votre photo de profil et cinq de vos amis en faisant une recherche sur un moteur de recherche tel que Yahoo ou Google si vous n'avez pas décoché l'option Profil Public/ Public Search Listing du module Recherche / Search (voir le module Recherche / Search).

Si vous changez d'avis concernant cette personne, vous pourrez toujours la « débloquer » en cliquant sur Supprimer.



Comment créer une « Limited List » : exemple pour les albums photos

Comme nous l'avons vu, un grand nombre des options de Facebook est « personnalisable ». Deux possibilités de personnalisation sont très intéressantes :

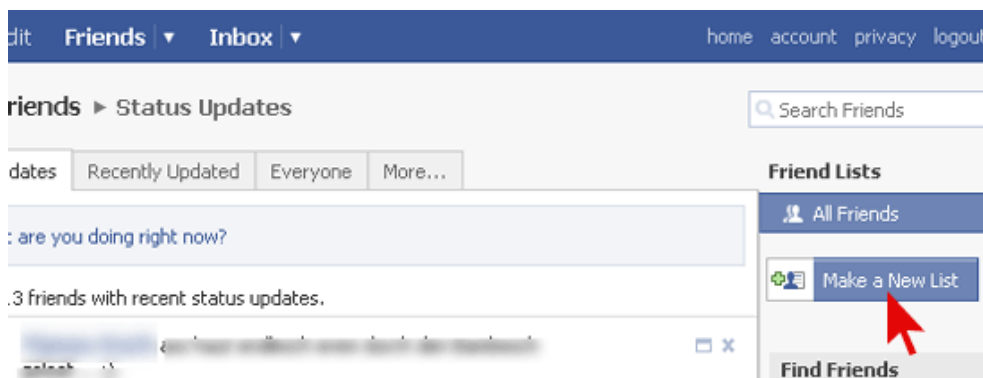
- Personnaliser > Seulement mes amis + Aucun de mes réseaux > Excepté ces personnes ou une liste
- Personnaliser > Certains amis + Aucun de mes réseaux > Tapez le nom des personnes ou une liste

En créant ces listes de personnes que nous nommerons « limited lists » et en leur attribuant certains « privilèges », vous pourrez décider des informations personnelles – albums photos, groupes, articles, etc.- consultables par telle ou telle personne.

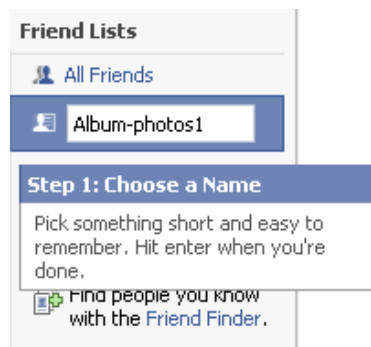
Nous allons créer une « limited list » des amis autorisés à voir les albums photos. Dans le menu du haut, cliquez sur Amis / Friends.



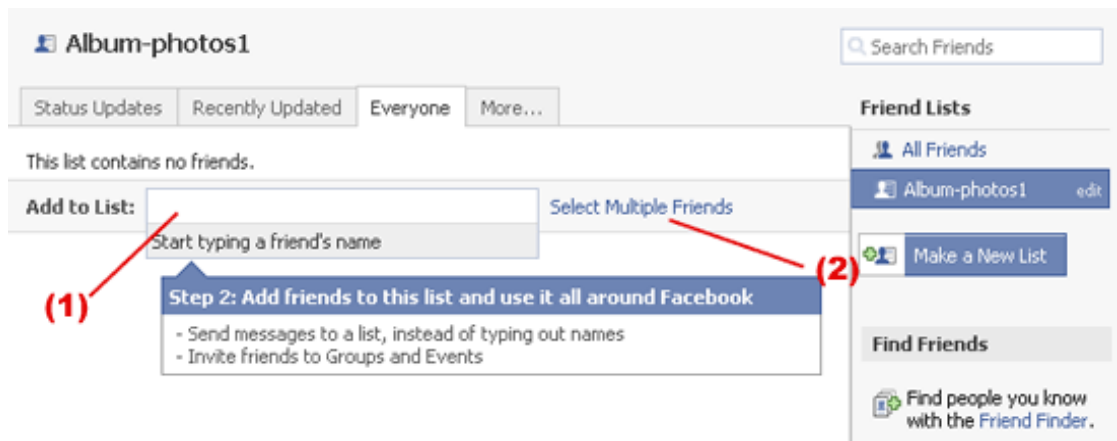
Cliquez sur Créer une nouvelle liste / Make a New List.



Tapez le nom de la liste + ENTER. Nous l'appellerons Album-photos1.

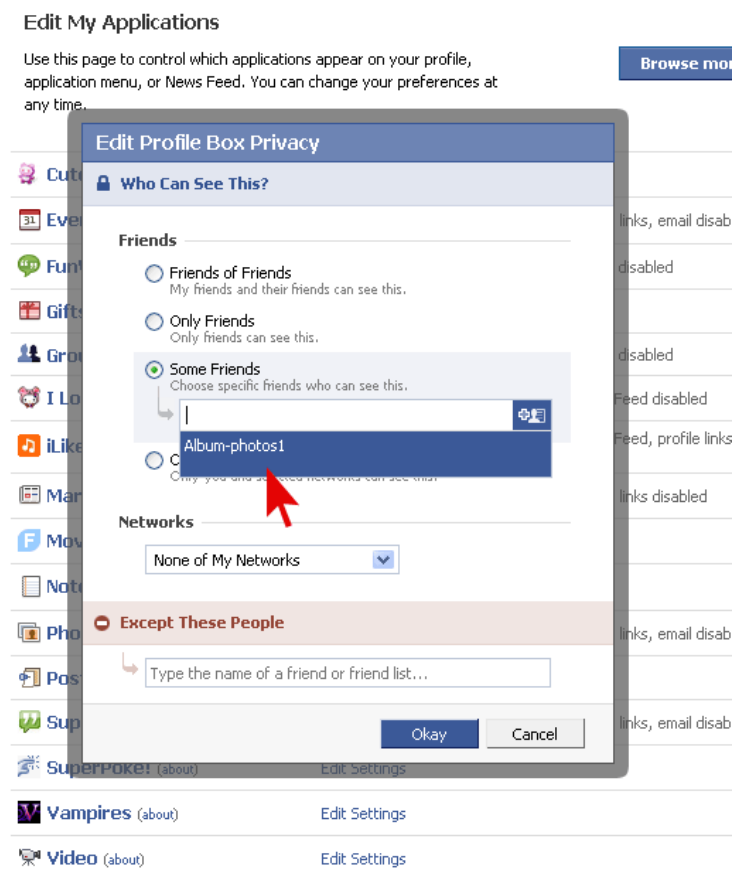


Tapez le nom des personnes de la liste **(1)** ou Cliquez sur Select Multiple Friends **(2)**.



Sélectionnez les amis + Save List.

Votre liste est créée. Ne reste qu'à l'utiliser par exemple pour définir qui peut avoir accès à vos albums-photos.



Cliquez sur Application dans le menu de gauche

Puis, Photos > Edit Settings > Customize > Some Friends (Sélectionnez votre liste) + None of my Networks

Ainsi, seuls les amis définis dans votre « limited list » nommée ici, « Album-photos1 » aura accès à vos albums-photos.

A savoir : Vous poussez plus loin la personnalisation en créant une « limited list » pour chacun de vos albums-photos (voir le [module Application > Onglet Applications autorisées > Autres paramètres de confidentialité](#)).

Informations à ne pas publier sur votre profil

Sur votre profil, se trouve une rubrique **Information** où vous pouvez modifier vos informations de base et d'ordre personnel (basic Infos et Personal Infos) en cliquant sur **Complétez votre profil / Fill out your Profile**.

The screenshot shows a Facebook profile page. On the left, there are sections for 'Réseaux avec le plus d'amis' (Luxembourg (1)), 'Vos réseaux' (Luxembourg (1)), 'Photos' (1 album), and 'Éléments publiés' (1 élément publié). The main content area shows a post from 'My' with a link and a comment. Below the post, the 'Informations' section is highlighted with a red box, containing the option 'Complétez votre profil'. Other sections include 'Coordonnées' (Adresse e-mail) and 'Movies' (Mv has 0 friends on Flixster).

Rubrique Information sur la page de profil

► Onglet Général / Basic

Par défaut : Afficher ma date de naissance complète dans mon profil

Sélectionnez Ne pas afficher ma date de naissance dans mon profil

A savoir : Rien qu'avec votre nom et votre date de naissance, les pirates peuvent usurper votre identité.

Note : Est-il vraiment utile de publier votre religion et vos opinions politiques ?

► Onglet Contact

Note : A part votre site Web (s'il n'expose pas vos données personnelles bien sûr !), le mieux est de ne rien renseigner...sinon vous devriez régler les paramètres de confidentialité à « Personne » (voir le module Profil), ce qui reviendrait à ne pas les renseigner !

► Onglet Infos personnelles / Relationships

A savoir : Célibataires, mariés, en union libre, « C'est compliqué », etc. Publier cette information ne regarde que vous...mais sachez que vous pouvez toujours cacher un changement dans votre statut relationnel – divorce, rupture, etc. - si vous ne souhaitez pas le partager avec tous vos « amis » (voir module Feed et mini-Feed).

Note : Intéressé(e) par hommes ou femmes...vos préférences sexuelles ne regardent que vous !

► Onglet Intérêts / Personal

Attention : Ses informations risquent de fort intéresser les publicitaires...

► Onglet Emploi / Work

Attention : Facebook est utilisée par les chasseurs de têtes. Si vous renseignez cette partie autant le faire de manière irréprochable !

► Onglet Photo / Picture

Bien choisir votre photo, surtout si votre profil est public ou accessible à l'entièreté du réseau. Rappelez-vous que, si vous avez laissé les paramètres par défaut, n'importe qui peut voir votre profil en tapant votre nom sur les moteurs de recherche de Facebook...mais aussi Yahoo ou Google.

Messagerie instantanée

Attention : Par défaut, vous êtes en ligne. La voyant est vert...n'oubliez pas de le faire passer au rouge !

□